

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & ANCIENNES MANÈGES

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres postales affranchies à 10 c.

Balagny, Chérieu, Combeville-Vernay, Cordelle, Ligny, Nandax, Ouches, Parigny, Bouilly-les-Nonpains, Riorges, St-Cyr-de-Pavilly, St-Maurice, Villemontais, Villeret, Volgy.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants: Le Memorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS:
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,
Chez MM. Marion et Vignal, imprimeurs, rue Impériale, 70.

A PARIS,
Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.
— MM. LAFFITE, BULLIER et Co, place de la Bourse, 8.

dernière levée

7 h. du matin, Cussol
11 h. 30 matin, Balagny
Lyon, Tarare, Clermont
5 h. 50 soir, Boën, St-Symphorien, St-Germain
6 h. 30 soir, Paris, Lyon
7 h. 19 soir, Clermont
10 h. soir, Montargis, Espinasse et Ronzy, Thizy, Balagny et

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'HIVER)

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à St-Etienne				de St-Etienne à Roanne						
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR
Roanne	8 29	12 47	6 2	Paris	9 50	8 30	4 50	Roanne	6 20	12 25	4 50	Lyon	8 25	8 25	3 55	6 40	Roanne	6 10	8 10	12 35	4 40	St-Etienne	5 20	9 55	2 10	5 34
St-Germain-L.	8 42	1 7	8 22	Moulins	8 31	5 34	2 12	Coteau	6 27	12 35	5 30	S-Germ.-au-M.-d'Or	9 18	9 18	4 43	7 27	St-Cyr-de-F.	8 27	12 54	5 2	Balagny	7 11	11 21	3 45	6 58	
Lapacaudière	8 59	1 24	8 6	S-Germ.-des-F.	9 49	6 50	3 29	L'Hôpital	6 40	12 48	5 13	L'Arbresle	9 58	9 58	5 27	8 16	Vendanges	8 42	1 11	5 15	St-Jodard	7 23	11 42	4 6	7 16	
St-Martin-d'E.	9 16	1 41	8 23	St-Martin-d'E.	11 20	8 11	5 11	Régny	6 41	12 59	5 24	Tarare	6 24	10 32	6 30	8 49	St-Jodard	8 52	1 23	5 27	Vendanges	7 36	11 51	4 18	7 16	
S-Germ.-des-F.	10 14	2 38	7 20	Lapacaudière	11 35	8 26	5 26	Saint-Victor	7 4	1 11	5 36	Amplepuis	7 51	11 39	7 2	9 58	Balagny	7 40	9 12	1 46	St-Cyr-de-F.	7 49	12 7	4 31	7 16	
Moulins	11 37	4 11	9 11	St-Germain-L.	11 52	8 43	5 43	Tarare	8 2	2 14	6 41	Régny	7 18	11 50	7 13	10 09	St-Etienne	8 35	10 57	3 18	7 15	Roanne	8 11	12 32	4 56	7 55
Paris	9 20	1 20	8 10	Roanne	12 11	9 2	6 2	L'Arbresle	8 41	2 53	7 18	Amplepuis	8 14	1 32	7 55	St-Germ.-au-M.-d'Or	9 13	3 32	7 55	Roanne	8 11	12 32	4 56	7 55		
	soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.											

Roanne, le 21 Février 1869.

CHRONIQUE ADMINISTRATIVE

ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Adjudication du droit de pêche.
Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 1868, il sera procédé, aux lieux ci-après indiqués, dans la salle ordinaire des adjudications publiques, pardevant le préfet du département de la Loire, ou son délégué, à l'adjudication du droit de pêche, dans les cantonnements dont la désignation suit, pour neuf années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1869 jusqu'au 31 décembre 1877, aux clauses et conditions du cahier des charges dont on pourra prendre connaissance dans les bureaux des sous-préfectures, savoir:

Arrondissement de Montbrison.
N° 11, embouchure du Lignon. — De l'embouchure du Lignon au pont de Balagny, 7 kil.

Arrondissement de Roanne.
N° 12, pont de Balagny. — Du pont de Balagny à l'embouchure de l'Aix ou grande Eau, 5 kil.
N° 13, l'Aix ou Grande-Eau. — De la rivière d'Aix à la digue de Pinay, 4 kil. 200 m.
N° 14, digue de Pinay. — De la digue de Pinay au château de la Roche, 6 kil. 200 m.
N° 15, château de la Roche. — Du château de la Roche à la Pierre-Longue, 4 kil. 800 m.
N° 16, Pierre-Longue. — De la Pierre-Longue au moulin de Presle, 3 kil. 600 m.
N° 17, moulin de Presle. — Du moulin de Presle aux piles Saint-Maurice, 5 kil.
N° 18, piles Saint-Maurice. — Des piles Saint-Maurice à la Pierre-Rouge (dernier saut), 5 kil.
N° 19, Pierre-Rouge. — De la Pierre-Rouge au bac de Villeret, 3 kil. 900 m.
N° 20, bac de Villeret. — Du bac de Villeret au pont du chemin de fer du Bourbonnais à Roanne, 4 kil. 900 m.

Les adjudications auront lieu les jours suivants:

A Montbrison, en l'hôtel de la sous-préfecture, le samedi 27 février, à 10 heures du matin, pour le n° 11;

A Roanne, en l'hôtel de la sous-préfecture, le lundi 1^{er} mars, à 10 heures du matin, pour les n°s 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.

Nous apprenons que le gouvernement vient d'ordonner la mise à l'enquête du projet de chemin de fer de Saint-Etienne à la limite des départements de la Loire et du Rhône.

Cette décision a une sérieuse importance; on peut la considérer comme une adhésion implicite du gouvernement au projet.

L'affaire marche donc rapidement vers sa réalisation définitive. Ces premiers et prompts résultats sont dus à l'attitude ferme et habile du Conseil général de la Loire et aux énergiques efforts de son illustre président. M. le duc de Persigny avait déjà donné à notre département bien des gages de sa constante et affectueuse sollicitude; dans cette circonstance, il a prouvé une fois de plus qu'il est dévoué de cœur et d'âme aux intérêts de son pays de Forez, et que rien ne coûte à son zèle quand il s'agit de le faire prévaloir.

(*Memorial de la Loire*)

Les réclamations adressées à l'administration des contributions, en matière d'impôt, sont sujettes à des formalités très rigoureuses qui, négligées souvent par les contribuables, obligent à écarter leurs demandes.

Voici quelques renseignements sommaires que nous croyons opportun de rappeler:

Les personnes qui ont à réclamer, soit pour l'impôt foncier en cas de mutation, soit pour la contribution immobilière, si elles la croient exagérée, soit pour les patentes, si elles ont cessé d'exercer ou changé de catégorie, soit enfin pour les prestations si leur cote ne se rapporte plus à l'état constaté par le rôle du précédent exercice, doivent dresser, sur papier timbré à 50 c., leur demande de réduction ou de suppression de taxe, et la remettre au maire de la commune pour être transmise à la préfecture.

A la pétition seront joints: 1^o l'avertissement

de 1868, relatif à la cote légitime; 2^o la quittance des douzièmes échus. Cette dernière condition est de rigueur.

Un décret impérial rend obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, les écoles normales et les écoles primaires.

Un maître de gymnastique sera attaché à chaque lycée ou collège.

Les appareils nécessaires y seront installés dans tous les lycées et collèges.

Les conseils municipaux délibéreront dans leur session de 1869 sur les moyens à prendre pour organiser les exercices gymnastiques appropriés aux besoins des écoles primaires communales.

Des secours pourront être accordés sur les fonds de l'Etat aux communes qui feront établir des appareils de gymnastique pour leur écoles.

L'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans les écoles normales primaires, qui leur sont annexées.

Un maître de gymnastique, nommé par le ministre, est attaché à chaque école normale primaire.

M. le ministre de l'Agriculture a adressé aux préfets une circulaire relative au hannetonage.

L'année 1868 ayant été signalée par une reproduction exceptionnelle des hannetons, le ministre engage les campagnards à faire des labours profonds pour détruire les vers blancs, et surtout à respecter les petits oiseaux qui sont les meilleurs auxiliaires de l'homme dans sa défense contre les insectes nuisibles.

C'est le moment de procéder avec soin à l'échenillage des arbres; à ce propos, nous rappellerons que la loi du 28 avril 1832 inflige une amende à tout propriétaire qui, par son incurie, aura exposé ses arbres et ceux de ses voisins aux dégâts causés par les chenilles.

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

Nous lisons dans le *Messager de l'Allier*:
« On nous fait espérer, à Moulins, pour le concours du 17 avril, la présence de l'Empereur qui se plaît en toute circonstance à témoigner de son vif intérêt pour tout ce qui concerne l'agriculture. Le conseil municipal, dans sa séance de mercredi dernier, a délibéré et signé une Adresse pour inviter l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial à cette grande solennité agricole. »

Plusieurs journaux ont annoncé qu'il serait question de la retraite de M. de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a rien de vrai dans cette nouvelle.

SÉANCE DE L'ACADÉMIE

L'Académie impériale de médecine vient de décerner à M. le docteur Gay, inspecteur de l'établissement thermal de Saint-Alban, une médaille pour son rapport de 1868, concernant principalement le traitement des maladies de l'estomac et de la poitrine; les premières par les eaux, les secondes par le gaz acide carbonique.

Il est vrai de dire que les cures obtenues à Saint-Alban par le traitement acide carbonique tiennent quelquefois du prodige. Nous ne pouvons donc qu'applaudir cette récompense si bien méritée par M. Gay, qui, depuis 25 ans, dirige cet établissement avec autant de sciences que de modestie.

Grande Salle du Collège

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES & SCIENTIFIQUES

C'est le mercredi, 3 mars prochain seulement, que commencera la série des conférences littéraires et scientifiques que nous avons annoncées dans notre dernier numéro.

M. Duchêne traitera du système du Monde; Histoire du ciel, depuis les anciennes opinions du paganisme et du christianisme jusqu'aux temps

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

JEAN CHACAL
SOUVENIRS D'UN ZOUAVE

Les blessés étaient nombreux; elle entendait leurs cris, leurs gémissements, leurs soupirs d'agonie...

Elle voulut rester.

Mais lui, comme toujours, saisit d'une main la ceinture de sauvetage à sa portée; de l'autre il entraîna la jeune femme sur le pont que balayaient la mitraille et la mousqueterie ennemis, les navires autrichiens étant presque bord à bord; il fallait se jeter entre eux et le *Re d'Italia* qui sombrait.

Pourtant les canons, gueule à gueule, échangeaient toujours leurs messages de mort.

Jean n'hésita pas.

La proue était un peu moins menacée que les flancs; il se jeta dans les flots.

Par son ordre, Pierre l'avait suivi.

Le jeune homme avait deux légères blessures; Jean trois contusions; mais rien de grave.

Ils quittaient ce malheureux navire sans avoir trop souffert; la chance était pour eux.

Nageons, et dégageons-nous! dit Jean.

Les projectiles, frappant le *Re d'Italia* démembré, en détachaient mille éclats qui fouettaient l'eau autour des nageurs; il était prudent de s'éloigner. Ils firent tant d'efforts, qu'en peu d'instants ils se trouvèrent à une distance assez grande pour être à l'abri, relativement du moins.

Alors Jean invita la comtesse et Pierre à se retourner; ils virent une chose sublime, l'agonie d'un navire.

Où, l'agonie!

Quand un bâtiment va couler, ce n'est plus un assemblage de bois, de fer, de cordages; c'est une être; on le dirait, on le dit, on le dit.

Jamais on ne conviendra un marin que sa cor-

vette ne sent pas l'abîme sous sa carène.

Le navire en péril gémit, on l'entend; il crie, il s'agite; il se débat contre la vague qui l'aiture; il ne veut pas s'enfoncer dans le gouffre béant.

Des frémissements de terre font frissonner ses mâts; les vergues sont secouées par la peur; des voix plaintives sortent de la cale, traversent les ponts, montent, éclatent au jour.

C'est le bois qui pleure. C'est le fer qui grince. C'est la matière boyée, meurtrie, qui se révolte contre la destruction et se lamente comme si elle avait la vie!

Rôle d'un agonisant gigantesque sorti de la profondeur des entrailles de ce corps géant qu'on croit inerte.

Un homme ne se roidit pas plus contre la mort qu'un vaisseau qui coule.

Sur le *Re d'Italia*, pas un marin ne songeait au trépas; le *Re d'Italia*, lui, semblait se cramponner aux vagues pour ne pas glisser au fond des eaux.

Tout à coup la dernière crise arriva, précipitant le dénoûment.

Le navire oscilla à droite et à gauche, plongea de l'avant et se releva, comme un blessé qui lutte, contre la convulsion suprême; puis, soudain, il s'abîma et disparut.

La mer se creusa sous lui.

Avide de sa proie, ont été juré qu'elle s'ouvrait, faisant le vide, pour l'entraîner plus vite; puis elle se referma sur sa victime, et tout fut dit.

Une centaine d'hommes et des épaves surnageaient au-dessus des flots.

Les trois fugitifs étaient muets.

Pourtant un cri convulsif, une parole crispée s'échappa de la bouche de la comtesse.

— Les blessés! fit-elle avec horreur.

Elle pensait à ces malheureux qu'elle avait soignés et qui avaient péri avec le *Re d'Italia*.

Pourquoi à ceux-là plutôt qu'aux autres?

C'est que les autres, dans la plénitude de leurs forces, avaient pu essayer de s'accrocher à quelques débris; grises par les enivrements de la lutte, ils n'avaient songé au salut qu'au dernier moment, et ils avaient eu une suprême ressource,

se sauver à la nage! une suprême consolation: l'espérance d'être recueillis par les navires voisins.

Mais les blessés?

Ils avaient été ensevelis sans le prévoir, sans le savoir; puis quand les vagues avaient pénétré dans l'ambulance, le vaisseau était déjà à cent brasses sous l'eau!

Quelle fin atroce! Une, deux minutes peut-être.

Mais quelle angoisse!

Jean voulut arracher la jeune femme aux sombres réflexions qui l'agitaient, il dit:

— Nageons vers la flotte en bois. Nous ne pouvons rester ici, exposés à être recueillis par les Autrichiens.

Et il donna l'exemple.

La comtesse dut le suivre; ils la guida vers les bâtiments de bois et ils furent reçus à bord de l'un d'eux.

A peine étaient-ils montés, que le *Palastro* sautait en l'air; mais Jean catcha cette nouvelle à la jeune femme qui ignorait cette catastrophe.

Nous avons dit la fin de la bataille.

Le lendemain, la comtesse débarqua à Ancône.

Elle était inquiète du sort de Luidgi; Jean, lui, désespérait qu'il fût sauvé.

Les deux premières personnes qui saluèrent la jeune femme sur les quais furent les deux volontaires.

Ils avaient quitté le *Palastro* pendant le bombardement pour monter sur un des navires qui, comme nous l'avons dit, avaient été détachés pour l'attaque du second fort; ils avaient échappé au désastre du *Palastro*.

Carico, et son ami le batelier furent sauvés, quoiqu'ils eussent voulu combattre avec l'équipage du *Re d'Italia* jusqu'au dernier moment: la comtesse tint plus que largement ses promesses envers eux.

CONCLUSION

Quelques jours après l'armistice, Jean épousait la comtesse.

Luidgi attendait avec impatience son ami Giuseppe qui lui avait promis de revenir de Sicile.

pour assister à la cérémonie, à la suite de laquelle le jeune volontaire devait aller en Sicile pour voir la sœur de Giuseppe et se marier avec elle.

Il se désolait, car Giuseppe n'arrivait pas.

Dans une demi-heure on devait partir.

Jean entra dans la chambre où se dépitait Luidgi; il riait.

— Luidgi, dit-il, voici une singulière aventure! Vous vous mariez aujourd'hui.

— Moi! moi! fit le jeune homme.

— Oni. Imaginez-vous que ce fou de Giuseppe a rempli, à votre insu, toutes les formalités voulues par la loi, tout est prêt! C'est, ma foi, une singulière surprise.

Mais Ginna!

— La voici! dit une voix.

Et une ravissante jeune fille ressemblant, et pour cause, à Giuseppe comme une goutte de rosée ressemblait à une goutte d'eau, entra à son tour.

Jean se retira.

Luidgi était ému, troublé, embarrassé. Le cœur lui battait fort.

Signora! dit-il, je... vous...

Mais Ginna le tira d'embarras.

— Embrasse-moi, dit-elle.

Luidgi fut stupéfait.

— Ne reconnais-tu pas Giuseppe? demanda Ginna.

Coup de tonnerre.

Luidgi pâlit, rougit, rit et pleura; tout cela en moins d'une minute.

Ce fut Ginna qui lui sauta au cou.

Une heure après, ils étaient mariés tous quatre.

Trois jours après cet événement, un homme se présentait à l'hôtel de la comtesse.

C'était Langelo.

On le conduisit devant Jean.

A son aspect, celui-ci tressaillit.

— Que viens-tu faire ici? demanda Jean.

— Vous apporter la tranquillité, dit Langelo.

— Que veux-tu dire?

— Écoutez.

Et Langelo raconta ce qui suit:

modernes. — La science actuelle. — Les lois et les forces. — L'équilibre. — Les mondes planétaires.

Des listes de souscription sont déposées au bureau de l'Echo roannais, et chez M. Durand, libraire.

Une souscription de 5 fr. donne droit à une carte d'entrée, valable pour toutes les conférences, et pouvant servir non-seulement aux souscripteurs, mais aussi à leurs familles.

FOIRE DU 15 FÉVRIER.

Animaux exposés en vente.

Bœufs gras pour la boucherie : 100, vendus de 34 à 35 fr. les 50 kilogrammes.
Bœufs pour le travail : 240, 140 vendus de 400 à 450 fr. l'un.

Vaches grasses pour la boucherie : 20, vendues de 30 à 31 fr. les 50 kilog.

Vaches pour le travail : 200, 100 vendues de 180 à 200 fr. l'une.

Porcs gras : 65, vendus de 46 à 50 fr. les 50 kil.
Porcs à élever : 200, 150 vendus de 30 à 35 fr. l'un.

Veaux : 15, vendus de 40 à 41 fr. les 50 kilog.
Moutons : 15; chèvres : 10; chevreaux : 12; ânes : 12.

Résumé :

Exposés en vente.	869
Vendus.	639
Non vendus.	230

Bois de construction.

Exposés en vente : 110 chards, vendus 104 fr. Arbres, le mètre cube, de 40 à 42 fr.

Planches, le mètre cube, de 50 à 52 fr.
Autres planches, dites de pied, de 3 fr. 90 à 4 fr. la douzaine.

L'approvisionnement du marché aux comestibles était considérable. Le beurre y a été vendu de 95 à 1 fr. les 500 grammes; les œufs, de 60 à 65 c. la douzaine.

— Le nommé Fontané, condamné libéré, en surveillance à Roanne, a été arrêté, le même jour, sur la place Saint-Etienne, en flagrant délit de vol d'une bourse contenant 73 fr. 80 c., au préjudice et dans la poche du sieur Dépale, propriétaire à Lachabanne (Allier). Le lendemain, le dit Fontané a été condamné à un an de prison par le Tribunal correctionnel de Roanne.

THÉÂTRE DE ROANNE

Lundi 22 février, Représentation extraordinaire, donnée par la Troupe de Saint-Etienne et les Artistes du théâtre des Célestins de Lyon, sous la direction de M. Lamy.

Le plus grand succès de Paris et de la France dramatique :

SÉRAPHINE OU LA DÉVOTE

Pièce en 5 actes, par Victorien Sardou, représentée pour la première fois à Paris, au Gymnase, le 29 décembre 1868.

DISTRIBUTION. — Plantrose, MM. Georges-Marius; De Montillac, Bouteloup; Le baron de Rosange, Henri; Robert, Comte; Chapelard, Chamérat; Sulpice, P. Didier; Ambroise, Mizon; Dominique, Pop; Séraphine, M^{me} Magnan; Yvonne, Andraud; Agathe, Jeanne; Pélagie, Francières; Zoé, Georges-Marius; Ursule, Monnet; Savinien, Aurélie.

Vu son importance, cette pièce sera jouée seule.

Ouverture des Bureaux à 7 heures; on commencera à 7 heures 1/2. — S'adresser, pour la location, à M. CHOLLETON, rue Impériale, 32.

Prix des Places. — Loges de premières et Premières numérotées, 2 fr. 50 c.; Chaises d'orchestre, 1 fr. 50 c.; Parterre et Secondes, 1 fr. 25 c.; Troisièmes, 60 c.

Quand Garibaldi m'eut si généreusement pardonné, je me suis senti ému, écrasé, bouleversé.

Tout moi passait sur moi et m'étonnait.

Alors je fus saisi d'une idée subite d'expiation; je courus du côté où Garibaldi avait disparu, et je l'atteignis bientôt; il allait monter à cheval.

Mon général, lui dis-je, vous m'avez fait grâce; moi, je me fais justice.

J'avais tiré mon pistolet.

Au moment où j'appuyais le doigt sur la détente, il détourna le coup.

Ce n'est pas en se tuant qu'on répare ses fautes, me dit le général; fais le bien et tu effaceras le mal qui a souillé ta vie.

Il piqua son cheval et disparut.

Moi, je m'enfuis en vous entendant venir; je prévoyais que vous soupçonneriez que j'avais tiré sur le général et que cette fois vous me fusilliez sans remission, je voulais vivre pour me réhabiliter.

Bien ! dit Jean. Qu'as-tu fait ?

Langelo reprit :

J'ai d'abord essayé de m'aboucher avec votre groom, qui m'a blessé au moment même où je cherchais à vous servir; mais il ignorait mes intentions et je lui pardonne.

Et blessure guérit vite du reste; j'avais une large courroie passant d'une épaule à l'autre qui a amorti le coup; cette courroie tenait un sachet qui me fait le tour du corps et contient ma fortune.

— Ensuite ?

— Ensuite... je fis ce que je devais... j'étrangla le comte et m'enfuis.

Il y eut un moment de silence que Jean rompit.

Maintenant que désires-tu ?

— Un pardon et un conseil.

— Le pardon, tu l'as, et mon avis, c'est que tu ailles t'engager dans l'armée des Paraguayens, où tu ne tarderas pas à te faire un nom.

Merci ! dit Langelo.

Et il s'éloigna.

Il doit être embarqué à cet heure.

Quand à Pierre, il nous a apporté les dernières notes de son patron, qui, selon sa promesse, lui a donné une pacotille pour la Chine; le gamin vogue à cette heure vers le Céleste-Empire.

Qu'il y gagne un million...

Louis Noir.

FIN.

L'intérêt que nous portons à l'établissement de Saint-Alban nous engage à tenir nos lecteurs au courant des progrès toujours croissants de cette administration.

Grâce un peu à la température exceptionnelle et surtout à la nature bienfaisante de ses produits la vente d'hier a été plus importante que jamais; les provisions ont été épuisées rapidement et on a dû recommencer la fabrication beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire.

Souhaitons bonne chance à cette station dont la prospérité ne peut être qu'utile à notre ville.

— L'Eclaircure écrit :

« Une bonne nouvelle à nos concitoyens de la Haute-Loire. Le chemin de fer de Firminy à Annonay par la Haute-Loire est décidément adopté. M. Graëff est chargé des études définitives. »

Le mémorial rectifié comme suit cette nouvelle :

« Notre confrère a été inexactement renseigné. Un avant-projet dressé par les personnes qui s'intéressent à l'exécution du chemin de Firminy à Annonay a été soumis par elles à l'administration, avec prière de le faire vérifier par les ingénieurs de l'Etat. Cette demande a été accueillie et M. Graëff a été chargé de la vérification. L'affaire en est là; c'est assez dire qu'il n'a pas été pris encore de décision définitive. »

— Dans la nuit du 13 au 14 février, vers cinq heures, tandis que le train n° 205, de Dijon à Besançon, franchissait à grande vitesse la distance qui sépare Dannemarie de Franois, deux individus pénétrèrent par la portière de droite dans le compartiment de ce convoi où se trouvait le payeur de la compagnie du chemin de fer, se précipitèrent sur ce fonctionnaire et, après s'être emparés d'une sacoche contenant 28,000 fr. dont il était nanti, le jetèrent par la portière.

Par un hasard tout à fait providentiel, la victime de ce crime affreux ne se fit dans sa chute aucune blessure grave. Elle en a été quitte pour quelques contusions.

Quant aux auteurs du vol ils sont restés jusqu'à présent complètement inconnus. Leur signalement est le suivant : l'un est grand, l'autre de taille moyenne. Ils étaient vêtus de paletots foncés et avaient de fortes barbes noires. Leur costume paraissait être celui d'ouvriers d'état. Le plus grand peut avoir quarante ans.

On ne sait naturellement pas de quelle façon s'y sont pris ces deux individus pour disparaître du théâtre de leur crime.

Quant au payeur de la compagnie, son premier soin, dès qu'il eut repris l'usage de ses sens, fut de se diriger vers la gare de Franois, distante d'environ 400 mètres du lieu de l'événement. Des dépêches télégraphiques ont été envoyées de là dans toutes les directions. Les dépêches courent encore. On n'a jusqu'à présent aucune nouvelle de nos deux héros.

On lit dans la *Semaine Religieuse* :

M. Clémenceau, vicaire de Villars, a été nommé vicaire à Saint-Just-la-Pendue.

M. Clozet, vicaire de Belleroche, a été nommé vicaire à Cuinzié.

M. Bret, vicaire de Saint-Bel, a été nommé vicaire à Andrézieux.

M. Ponchon, curé de Cezay, est décédé le 12 février, à l'âge de 77 ans.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 13 au 20 février 1869.

Mariages (4).

Lacroix Benoît, tisseur, 26 ans, et Vermorel Jeanne, tisseuse, 18 ans.

Delorme Julien, tisseur, 26 ans, et Cartelier Jeanne, 26 ans.

Charrozier Claude, jardinier, 24 ans, et Maillet Jeanette, tisseuse, 18 ans.

Décote Antoine, tisseur, 26 ans, et Picard Jeanne, couturière, 22 ans.

Naissances (12).

Desbas Antoine, fils de Pierre Desbas, et de Sauteret Jeanne. — Forest François, fils de Forest, et de Bardin Marguerite. — Rivollier Marie, fille de Jean Rivollier, et de Butaud Marie. — Démichel Antoine, fils de Jean Démichel, et de Vieilly Mariette. — Chabat Jean, fils de Benoît Chabat, et de Obet Etienne. — De Pons Césarine, fille du comte Louis De Pons, et de Post Anne. — Faye Marie, fille de Claude Faye, et de Joathon Claudine. — Perroquin Philiberte, fille de Louis Perroquin, et de Chervet Blanche. — Burelier Mathilde, fille de Mathieu Burelier, et de Pierre Marguerite. — Joannin Louis, fils de Félix Joannin, et de Bernachon Philiberte. — Bonnabaud Jean, fils de Bonnabaud Jean, et de Gonthier Antoinette. — Un enfant naturel.

Décès (19).

Barjol Marie 69 ans, Couturière célibataire. — Dubost Louis, 7 ans. — Boline Marie, 14 mois. — Larozne Antoine, 7 ans. — Gras Pierre, 87 ans, veuf de Roche Michelle. — Lachat Antoine, 4 mois. — Chanron Anne 2 mois. — Gardet Madeleine, 41 ans, épouse de Nicolas André rentier. — Pétel Philomène, 3 mois. — Alex Louis, 44 ans, teinturier, époux de Ducrot. — Roybon Marie, 48 ans, cultivatrice, épouse de Poyot. — Charbonnier Anne, 15 ans, domestique. — Bernay Pierre, 34 ans, tisseur. — Labrot Célestin, 41 ans, plâtrier, époux de Poyet Benoite. — Guyot Joseph, 64 ans, sergent en retraite, époux de Pillot Catherine. — Jonard Jacques, 14 mois. — Vial André, 73 ans, graveur sur bois, veuf Déance Marie. — 2 Enfants mort nés.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE CHARLIEU

Rapport sur la situation morale et financière de la Société de Secours Mutuels de la ville de Charlieu, dite de Saint-François-Xavier, pendant l'année 1868.

Suite.

RECETTES

Capital, fin 1867. 6997 30

Intérêts capitalisés en 1867. 306 33

Subvention de l'Etat, en 1867, sur la dotation. 300 »

Versement de la Société, le 27 juillet 1868. 600 »

Total des Recettes. 8203 83

DÉPENSES

Constitution d'une pension de 70 fr., le 30 juin 1868, au profit d'un membre, représentant une somme de 1850 »

Excédant des Recettes. 6653 83

§ 2. Portion des fonds de retraite employée au service des pensions, et versée à la caisse de retraite de la vieillesse.

La somme ci-dessus mentionnée, pour la constitution d'une pension de 70 fr. 1850 »

RÉCAPITULATION

La portion non employée au service des pensions étant de 6653 83

La portion employée au service des pensions étant de 1850 »

Le total des sommes composant le fonds de retraite de la Société de Secours mutuels de Charlieu s'élève à 8203 83

AVOIR GÉNÉRAL

Le montant de la réserve de la caisse de secours étant de 10104 51

Le montant du fonds de la retraite étant de 8203 83

Il en résulte, pour l'avoir général de la Société, une somme de 18308 34

Cet avoir était, au 31 décembre 1867, de 17075 84

Il y a donc un accroissement de 1232 50

Cet accroissement provient du total de la subvention, des intérêts et du versement de la Société au fonds de retraite, augmenté de la somme de 26 fr. 17 c., excédant des recettes sur les dépenses.

Il est donc dû uniquement au concours de l'Etat et à la coopération des membres honoraires. Les membres participants n'y ont contribué en rien, les dépenses ayant absorbé au-delà de leurs apports.

PLACEMENT DES FONDS

Entre les mains du trésorier. 640 51

A la caisse des dépôts et consignations : à titre de fonds de réserve. 9464 »

à titre de fonds de retraite. 6653 83

A la caisse de retraite de la vieillesse. 1850 »

Total égal. 18308 34

ORIGINE DE L'AVOIR GÉNÉRAL

1° L'Etat, dons, subventions et intérêts, fin 1867. 6039 62

L'Etat, subventions et intérêts, fin 1868. 987 23

2° Membres honoraires, droits d'entrée, cotisations et dons, fin 1867. 10447 »

Membres honoraires, droits d'entrée, cotisations et dons, fin 1868. 1035 »

Total. 11482 »

Sur ce total, il faut prélever, ainsi que nous allons l'expliquer ci-après, la somme de 200 48

En conséquence, il reste 11281 52 11281 52

Total égal. 18308 34

Le prélèvement ci-dessus, de la somme de 200 fr. 48 c., a pour cause l'excédant des dépenses obligatoires sur les apports, pendant l'année, des membres participants. On verra plus loin que cet excédant s'élève à la somme de 789 70

Or, la portion de l'avoir général, fin 1867, qui provenait des apports des membres participants, ne s'élève qu'à la somme de 589 23

Il y a donc une différence de 200 48

qui ne peut être couverte qu'au moyen d'un prélèvement sur les apports des honoraires.

ÂGE MOYEN DES SOCIÉTAIRES

La Société de Secours mutuels de Charlieu se compose ainsi qu'il suit, sous le rapport de l'âge des membres participants :

De 16 à 35 ans. 81 membres.

De 36 à 55 ans. 139 id.

De 56 à 68 ans. 12 id.

Total égal. 232 membres.

L'âge moyen des sociétaires est de 40 ans 1/10

En 1867, il n'était que de 39 ans 3/20

L'âge moyen des onze membres entrés en 1868 est de 31 ans

L'âge moyen des onze membres sortis en 1868 est de 36 ans 18/100

Le nombre des malades a été, en 1868, de 56. Il avait été de 57 en 1867.

Le nombre des journées de maladies, y compris celles qui n'ont été payées que 75 centimes, s'est élevé à 1778. Ce nombre, en 1867, n'avait pas dépassé 1364.

Nombre des malades pour 100 sociétaires.

Le nombre des malades ayant été de 56, il en résulte, en 1868, pour 100 sociétaires, une moyenne de 24 14/100.

La moyenne de 1867 avait été de 24 37/100.

La moyenne des sociétés de secours mutuels de toute la France a été, en 1866, de 27 38/100.

Moyenne des journées payées pour chaque malade.

Cette moyenne a été, en 1868, de 31 73/100.

La moyenne de 1867 avait été de 23 93/100 seulement.

La moyenne des sociétés de secours mutuels de toute la France a été, en 1866, de 19 70/100.

Moyenne des jours de maladie pour chaque sociétaire.

Cette moyenne a été, en 1868, de 7 66/100.

Elle avait été, en 1867, de 5 86/100.

La moyenne des sociétés de secours mutuels de toute la France a été, en 1866, de 5 39/100.

Ces chiffres, comme ceux des années précédentes, prouvent que les maladies qui frappent la classe ouvrière à Charlieu sont d'une durée plus longue que dans d'autres localités, parce que sans doute les constitutions sont plus faibles.

L'expérience seule pouvait révéler ce fait défavorable. Si les fondateurs de la Société avaient pu le prévoir en 1854, ils l'auraient pris en considération dans l'appréciation des charges que la Société devait supporter.

Le président de la Société,

TILLARD DE TIGNY.

(La suite au prochain numéro.)

L'ASSURANCE SUR LA VIE fait tous les jours de nouveaux et nombreux prosélytes. Ses progrès auraient été plus rapides encore si l'attention du public avait été appelée surtout sur l'assurance en cas de décès et sur la rente viagère immédiate sur une ou plusieurs têtes.

La première a pour but de créer, dès la signature du contrat, un patrimoine acquis aux enfants à la mort de leurs pères.

La seconde assure aux rentiers viagers une augmentation importante de revenus.

C'est en procédant ainsi, c'est-à-dire en tournant tous les efforts de sa propagande du côté de ces deux combinaisons, que la Nationale a vu ses opérations prendre le développement considérable que nous constatons.

Les capitaux assurés par la Nationale depuis son origine s'élevaient aujourd'hui à plus de 200 millions (200,000,000 fr.).

Son capital de garantie est de 84 millions.

Elle a distribué à ses assurés participants plus de 4 millions (4,000,000 fr.).

Enfin la Nationale a constitué depuis son origine jusqu'à ce jour la somme énorme de plus de 10 millions de RENTES VIAGÈRES.

Les opérations d'assurances en cas de décès, avec participation aux bénéfices de la Compagnie, se sont élevées, en 1868, à 45 millions.

Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Grammont, et

à Roanne, chez M. VALLAS, propriétaire, rue de la Paroisse. L. B. 2-1 109

Nous aimons à signaler à nos lecteurs la maison CHAPRON, de Paris, 11, rue de la Paix, si renommée depuis 30 ans, pour sa spécialité de TROUSSEAUX, de MOUCHOIRS et de lingerie.

M. CHAPRON nous prie de faire connaître à sa nombreuse clientèle que, pour une commande de 1000 à 1200 francs, il se rendrait lui-même, à ses frais, dans la localité, afin de guider par ses conseils le choix des familles. Au-dessous de 1000 fr., il envoie franco des échantillons. L. B. 2-1 107

Le moins chers et le plus complet des journaux parisiens.

LE PEUPLE

Journal quotidien, grand format. Politique, littéraire, commercial, etc. Programme : Démocratie. — Liberté. Directeur : Clément Duvernois. Abonnement : 9 fr. par trimestre. 95 Bureaux : 16, rue du Croissant, à Paris. 5-3

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. 46

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15. A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle.

Guérison assurée des dents sans extraction.

Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient de très régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

ENGRAIS CHIMIQUES

(Système G. VILLE)

AVIS GÉNÉRAL
M. et Mme NORMAND
 Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.
 A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.
 Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

AVANCES sur titres français et étrangers de 60 p. 0/0 à 3 p. 0/0 l'an et 1/2 p. 0/0 de commission. Prêts depuis 60 fr. jusqu'à 2 millions 1/2; placements en Rente française à 12 p. 0/0 l'an. S'adresser à la Banque des Actionnaires à Lyon, 15, rue Impériale. 100

CRÉDIT LYONNAIS
 SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
 Capital entièrement versé : VINGT MILLIONS
 Les personnes qui ont un compte de dépôt au **Crédit Lyonnais**, palais du Commerce, rue Impériale, sont prévenues qu'à partir du 1^{er} février, le **Crédit Lyonnais** bonifie un intérêt de

2 00
 Au lieu de 1 1/2 0/0

Pour retirer son argent, il suffit de faire présenter un **chèque**, qui est payé à vue.
 Le **Crédit Lyonnais** délivre lui-même des cahiers de chèques aux personnes qui font la demande d'un compte de dépôt. 3-1 108

Pour tous les articles non signés, MARION et VIGNAL

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison
Froment 1 ^{re} qualité	4 05	4 00
Froment 2 ^e id.	3 95	3 80
Froment 3 ^e id.	3 85	3 70
Seigle 1 ^{re} qualité	2 85	2 90
Seigle 2 ^e id.	2 75	2 85
Seigle 3 ^e id.	2 65	0 00
Orge	2 45	2 60
Avoine	1 70	1 75
Haricots	4 00	
Farine 1 ^{re} qualité	46 00	47 50
Farine 2 ^e id.	43 00	44 50
Farine 3 ^e id.	40 00	
Paille	3 10	3 90
Foin les 100 kilog.	6 00	6 25
Beurre le kilog.	1 95	2
OEufs la douzaine	60	65

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

PUBLICATION POUR PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte reçu par M^e Deveaux, notaire à Saint-Germain-Lespinasse, et Allier, notaire à Ambierle, le 25 octobre 1868, M. Emilien Poyet, propriétaire, demeurant à Saint-Germain-Lespinasse, a vendu à M. Claude Proncherie, propriétaire, domicilié à Lyon, — moyennant onze mille francs, — trois terres attenantes, situées sur la commune de Saint-Germain-Lespinasse, occupant une superficie totale d'environ cinq hectares trente-six ares, et confinées : à l'est, par terres à Champromis et à Sauge, chemin de desserte entre deux; au midi, par terre à Servajeau; à l'ouest, par terres à Sauge et aux héritiers Giraud et Raffanet; et au nord, par la route départementale de Briennon.

Suivant autre acte reçu par les mêmes notaires, le 21 novembre 1868, ledit M. Emilien Poyet a vendu au sieur Michel Bonnefois, vigneron à Saint-Germain-Lespinasse, — moyennant quinze cents francs, — une terre, dite des Brossons ou de Roux, située à Saint-Germain-Lespinasse, de la superficie d'environ soixante-dix ares cinquante-un centiares, et confinée : à l'est, par terre à Marcoux; au midi, par terres à Sauge et à Cornet; à l'ouest, par terre à Pion; et au nord, par la route départementale de la Croix-du-Sud à Briennon.

Suivant autre acte reçu par les mêmes notaires, le 21 novembre 1868, ledit M. Emilien Poyet a vendu à M. Pierre Bouquet, propriétaire-agriculteur, domicilié à Saint-Germain-Lespinasse, — moyennant mille francs, — une terre, située à Saint-Germain-Lespinasse, appelée Lapaillière, de la superficie d'environ quarante-six ares cinquante centiares, et confinée : à l'est, par terre à M. Bertheliet; au midi, par terres à Raphanet et à Dumoulin; au nord, par un chemin communal; et au soir, par un chemin de desserte.

Suivant autre acte reçu par les mêmes notaires, le 21 novembre 1868, M. Emilien Poyet, ci-dessus domicilié, a vendu au sieur Pierre Dubuisson, propriétaire et tisserand à Saint-Germain-Lespinasse, — moyennant seize cents francs : — 1^o une terre, située à Saint-Germain-Lespinasse, ayant une contenance superficielle d'environ soixante-huit ares trente centiares, confinée : au midi, par un chemin de desserte; au nord, par terre à Servajeau; à Jobert et à Delaye; à l'ouest, par la péchoire dont il va être parlé; 2^o la moitié de cette péchoire, située au même lieu, et indivise avec M. Delaye. Cette moitié a une superficie d'environ six ares vingt centiares, et est confinée : à l'ouest, par l'autre moitié; et au nord et à l'est, par la terre qui vient d'être désignée.

Suivant autre acte reçu par les mêmes notaires, le 26 novembre 1868, M. Emilien Poyet, sus-qualifié a vendu, à M. Victor-Celcœur de Girard de Charbonnière, attaché au Ministère de l'Intérieur, propriétaire, domicilié à Paris, — moyennant cinq mille cinq cents francs, — une vigne, située à Saint-Germain-Lespinasse, de la contenance superficielle d'environ un hectare sept ares, confinée : au nord, par le petit chemin des Manands; à l'ouest, par pré, terre et jardin à l'acquéreur; au sud-est, par prés aux sieurs Servajeau et Bertheliet; et à l'est, par pré au vendeur, haie vive entre deux, réservée. Avec cette vigne a été vendue une parcelle de terre, située en la même commune, de la superficie d'environ quatre-vingt-cinq centiares, acquise de M. Boussand, et transformée depuis en chemin à talon; cette parcelle, ou plutôt ce sentier, est confinée : à l'est, par la route de la Croix-du-Sud à Briennon; au midi, par terre à Cornet, mur entre deux; à l'ouest, par la vigne décriée; et au nord, par pré à Servajeau. Ce chemin a, dans toute sa longueur, une largeur d'un mètre environ.

Suivant autre acte reçu par les mêmes notaires, le 27 novembre 1868, le même M. Emilien Poyet a vendu à M. Jean-Marie-Napoléon-Honoré Boussand, propriétaire et banquier, demeurant à Roanne, — moyennant quinze cents francs, — une terre, appelée de l'Orme, située aussi à Saint-Germain-Lespinasse, de la superficie d'environ un hectare neuf ares soixante centiares, confinée : au nord, par la route départe-

mentale de Briennon à la Croix-du-Sud; à l'ouest et au midi, par terres à l'acquéreur; et à l'est, par terre aux héritiers Beauvoir.

Partie des immeubles acquis par M. Proncherie avait été achetée de M. Girard Godinière, il y a plus de trente ans; l'autre partie et les autres immeubles vendus avaient été recueillis par M. Emilien Poyet dans la succession de M. Philibert Poyet, son père, il y a plus de trente ans.

Par exploit de Coquard, huissier à Roanne, du 19 février courant, enregistré, MM. Proncherie, Bonnefois, Bouquet, Dubuisson, de Girard de Charbonnière et Boussand, sus-nommés, ont fait signifier l'acte de dépôt qu'ils ont fait au greffe de la copie collationnée de leurs titres d'acquisition, à M. le Procureur impérial et à Madame Marie-Elisabeth Pejoux, épouse de M. Emilien Poyet, et domiciliée avec lui.

Cette insertion est faite afin de compléter la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus.

Pour extrait conforme :
 Signé, MARCHAND. 113

Etude de M^e ARDAILLON, avoué à Roanne.

D'UNE MAISON

Avec jardin et dépendances, située sur la commune de Souterron, canton de Saint-Germain-Laval, arrondissement de Roanne (Loire).

En l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, du mardi 16 mars 1868 de 11 heures du matin à 2 heures de relevée.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Ardaillon, avoué à Roanne, ou voir au greffe le cahier des charges.

Même étude.
 Vente par licitation en un seul lot

D'IMMEUBLES

Situés sur les communes d'Arcinges et d'Écoches (Loire).
 Adjudication au dimanche 14 mars 1869 à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Bayon, notaire à Sevelinges.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e Ardaillon, avoué, poursuivant la vente, et à M^e Bayon, notaire à Sevelinges, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e GOURDIAT, avoué à Roanne.

Vente par voie de licitation en trois lots séparés entre majeurs et mineurs

D'IMMEUBLES

Situés sur la commune de Noilly, canton de Saint-Haon-le-Châtel, arrondissement de Roanne. Consistant en Bâtimens d'habitation, avec jardins derrière, dépendant de la communauté ayant existé entre Jean-Marie Barnay, propriétaire et maçon, de Noilly, et Magdeleine Laurent, sa première femme, décédée.

Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, du mardi 2 mars 1868 de 10 heures du matin à 2 heures de relevée.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e Gourdiat, avoué à Roanne, poursuivant, et au greffe où le cahier des charges est déposé.

Etude de M^e CORNU, avoué à Roanne.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Vente au profit de l'hôpital de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, par M. Jean-Mathieu Malatrait, rentier, demeurant à Saint-Symphorien-de-Lay.

Même étude.
 Séparation de corps

Madame Marie Coste, épouse de Jean Chantemerle, tisseur, demeurant à Roanne, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE LE 1^{er} AVRIL

HOTEL SAINT-LOUIS

A SAINT-ALBAN

Près Roanne (Loire)

Cet hôtel de premier ordre, agréablement situé et le plus rapproché de l'établissement thermal, est fréquenté chaque année par un très-grand nombre de buveurs.

S'adresser à l'Administration des eaux de Saint-Alban, hôtel Saint-Louis, Roanne.

Etude de M^e LARUE, notaire au Coteau

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE DRAGUES ET CHALOUPES

Le lundi 15 mars 1869, à deux heures du soir, en l'Étude et par le ministère dudit M^e Larue, notaire au Coteau, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de deux Machines à draguer et à piloter et de six Tones ou Charrières et trois Bachots, le tout stationnant dans

les eaux de la Loire, à Roanne, aux abords du Pont.

L'une de ces Dragues, dite la *Belle-Sophie*, pourvue d'une machine horizontale à vapeur, système Flot, de la force de huit chevaux, peut extraire la quantité moyenne de 400 mètres cubes par jour.

L'autre, dite *L'Écossaise*, pourvue d'une machine locomobile à vapeur de la force de cinq chevaux, peut extraire la quantité moyenne de 150 à 200 mètres cubes par jour.

MISES A PRIX :

1^o De la *Belle-Sophie*. 5,000 fr.

2^o et de *L'Écossaise* 4,000 fr.

Nota. — On vendrait de gré à gré un Matériel complet de Terrassement, Forge, Charpente, etc.

S'adresser, soit audit M^e Larue, notaire; soit à M. MULIER, entrepreneur, demeurant audit Coteau. 99

ON DEMANDE un élève pharmacien

maçonn, ayant fait quelques études.
 S'adresser au Bureau du Journal, rue Impériale, 70. 98

ALMANACHS. — L'Ami de la Famille.

Voilà le véritable almanach de la famille chrétienne. Ici tout est orthodoxe, conforme à la bonne doctrine et à la sainte morale. L'auteur, foncièrement catholique, puise ses inspirations au foyer le plus pur. C'est la religion qui guide sa plume; il nous la montre comme une mère, prodiguant tous les trésors de sa tendresse à ses enfants qui la respectent et qui l'aiment. Il y prêche l'amour du travail, de l'économie, de l'ordre, la charité fraternelle, la modération et le respect de ceux qui sont investis de l'autorité. Des histoires intéressantes, de charmantes fables, des réflexions morales récréent agréablement l'esprit et forment le cœur.

L'Almanach de l'Union catholique est frère de l'Ami de la Famille, et mérite comme lui une place au foyer domestique. Leur père commun est un fervent catholique de Lyon, M. L. Becoulet, qui par ses talents et son zèle a mérité d'être choisi par feu Antoine Pérusse pour être le directeur et le continuateur de son œuvre de prédilection : l'UNION CATHOLIQUE.

AVIS

L'UNION CATHOLIQUE publie une livraison chaque mois; on souscrit par dizaine, centaine, etc. Par la poste, le prix de la dizaine est de 2 fr. 20; deux dizaines, 3 fr. 50; trois dizaines et au-dessus, 1 fr. 50 l'une. Les bureaux de l'Œuvre sont toujours dans la chambre du fondateur, M. ANR. PÉRISSÉ, rue Mercière, 47, à Lyon. — Adresser les demandes à M. le Directeur ou à M. Léopold BECOULET, Place St-Alexandre chez qui l'on trouve :

Collection de l'UNION CATHOLIQUE, depuis sa 3^e vol. in-18 fondation; 2 50
 — des *Bulletins de l'Œuvre*; 1 50
 — *Almanach de l'Œuvre*, de 32 pages. 1 10
 — *L'Ami de la Famille*, 1867 et 1868. 426 pages. 2 25
Sainte Colline de Fourvière, avec plan de la colline 1 jol. vol. in-18 3^e édition. 1 »
La Désertion des Campagnes, par Olivier Jeantel, 1 beau vol. in-12 recommandé par plusieurs Evêques. 2 »
Le Vêtu de la religion, par Mgr. l'Archevêque de Paris. — In-18. 15 »
 On donne 14/12.
L'Union à J.G. par St-Jure, un gros in-18 broché au lieu de 3 fr. 1 25
Conseils de la sagesse, par le p. Bouthaud, 4 gros in-12 au lieu de 3 fr. 1 25
Le Guide des pères et des mères, pour l'éducation physique et morale des enfants, par le docteur CHARDON, membre de plusieurs sociétés savantes, approuvé par l'autorité ecclésiastique. 1 jol. vol. in-18, broché, net. 1 50
 Beaucoup de livres au rabais et dont plusieurs ne sont plus dans le commerce. 93

A VENDRE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Roanne.
 Prix : 45,000 fr.
 S'adresser à M. BALAVY, rue Impériale, 2, à Roanne. 13

DEMANDE DE PROPRIÉTÉ

On demande dans l'arrondissement de Roanne, à proximité d'une station de chemin de fer :

1^o Une grande propriété de produit, avec belle maison de maître, d'un rapport de 4 p. 0/0. Prix : jusqu'à 300,000 francs;

2^o Une autre propriété de produit, avec maison de maître, d'un rapport de 4 p. 0/0. Prix : 100,000 à 200,000 francs.

On demande une propriété de grande superficie, propre à la plantation, des bois, dans la direction de Roanne à Tarare.

S'adresser à Lyon, à l'AGENCE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES, place des Terreaux, n^o 1, au 2^e. 78

A CÉDER A L'AMIABLE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

La suite des affaires de la

MAISON BILLEBEAUD

FONDEUR

A Roanne, quai de l'Île

Comprenant la clientèle, l'outillage et le matériel de l'usine avec long bail. On vendrait même les immeubles.

S'adresser à Madame veuve BILLEBEAUD, quai de l'Île, et à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 4-4 87

A VENDRE

DES HARNAIS

EN TRÈS-BON ÉTAT

et une Voiture à 4 roues

Bien suspendue, ressorts à pinçettes, pouvant au besoin servir à un fabricant.

S'adresser au garçon d'écurie de M. PICARD, maître d'hôtel à Roanne. 91

HUILE DE NOIX

VIERGE

Garantie fraîche

Prise au pressoir et faite sur commande

GROS ET DEMI-GROS.

S'adresser à l'huilerie du Coteau, Legrand aîné (Joseph Grangette, successeur). 7

ASTHME, SUFFOCATION,

oppression, toux nerveuse, catarrhe. Guérison radicale et infaillible par le *Remède d'Abyssinie*. La boîte, 5 fr. Envoi franco contre timbres-poste, chez *Exibard*, pharmacien, rue Saint-Martin, 125, à Paris. — Cette préparation, dont l'efficacité a été démontrée par les Journaux de médecine et par ses nombreux succès, est admise dans plusieurs hospices de vieillards. — A Orléans, pharmacie Lehaussois. L. B. 3-1 114

A CÉDER

UN

Fonds de Magasin

ARTICLES D'ALSACE, ST-QUENTIN, TARARE

Grinolines et Corssets

Le tout d'un chiffre peu élevé.

S'adresser à Madame MOUQUET, rue Impériale, 70, à Roanne. 42

FABRIQUE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

EN BOIS ET EN CUIVRE

Ancienne Maison MULLER, fondée en 1830. L. COUSIN successeur, Passage Couderc, 41, à LYON.

Fournisseur des armées françaises et étrangères et des sociétés philharmoniques.

La réputation si justement méritée de la Maison MULLER, pour l'excellence de ses instruments de bois, les soins tout particuliers qu'apportera M. COUSIN à l'exécution des commandes qui lui seront faites, lui font espérer que la nombreuse clientèle de M. Muller voudra bien lui continuer la confiance qu'elle accordait à ce facteur.

Fourniture d'instruments de toutes factures, accessoires de toutes espèces, abonnement de musique, etc., etc. 4-1 79

OCCASION

A VENDRE TOUT OU PARTIE

MATÉRIEL DE TISSAGE

Une Chaudière à coller, 12 Mètres à cotonne complets, 15 Rouets, un Ourdissoir, une Presse système Bouzy, Râteaux, Peignes, Lisses, Navettes, Perches, Brosses, Bobinons, Che-nons, etc.

Matériel de Carderie

Un Perroquet, un Bateau, 3 Cardes à coton, Rouleaux à aiguiser, etc.

Une Locomobile

Ayant la force de 4 chevaux.

A CÉDER DROIT AU BAIL

DE MAISON OU USINE

Sise à Cusset (Allier)

Ecrire, pour le tout, à M. E. BOT, à Cusset, près Vichy. 8

AUBOYER

HORTICULTEUR PÉPINIÉRISTE

A l'avantage de prévenir sa nombreuse clientèle que, cette année, il aura, comme par le passé, et à des prix modérés, une grande quantité d'arbres fruitiers, forestiers, d'ornement et d'agrément, et plus de 10,000 arbres verts à la vente.

Il prévient aussi MM. les agriculteurs qu'après vingt années d'études sur la grande culture, il est parvenu à établir à des prix très-réduits une composition de graines épurées pour former les nouvelles prairies, se composant des vingt-cinq meilleures graminées, se fauchant la première année de semis. Il a également une grande quantité de graines de foin des pays des meilleurs choix, ainsi que toutes espèces de graines fourragères, potagères et de fleurs, et une belle collection d'oignons à fleurs.

Il se charge également de tous travaux concernant sa partie, les exécutant soit en régie, soit à l'entreprise.

Son magasin est situé rue des Bour-rassières, 2, à Roanne. 14

A VENDRE

2 PETITS CLOS

situés au lieu des

minutes de Roanne;

Une Maison et petit Jardin, rue des Croix-Rouges, n^o 4;

Une Maison, rue Mably, n^o 4.

On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70. 10

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la

PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS.

1 fr. 50 le flacon.

Dépôts : à Roanne, M. GARNIER,

pharmacien; à Montbrison, M. CHAUVET,

pharm.; à Saint-Etienne, M. ARNAULT,

pharmacien. 19 12-8

ASSURANCES & REMPLACEMENTS MILITAIRES

J.-M. LAFOND

Propriétaire à Villefranche (Rhône)

Représenté par

M. JULIEN-VERGER, employé à la Mairie

de Roanne, rue Impériale, 21. 115

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANGÈNE

Gratis et franco pour tous pays

QUARANTE PAGES DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STENOGRAPHIE. Ces 40 pages de renseignements sont envoyées, gratis et franco, par retour de courrier, dans n'importe quel pays, à toute personne qui en fait la demande à M. DUPLOYE, curé de Montigny-Arrouaise, par Bohain (Aisne). Prière d'adresser les demandes de suite. N'envoyer absolument rien ; c'est entièrement gratuit.

VÉLOCIPÉDES

Depuis les prix de 175, 200, 225, 235, et au-dessus.

Dépôt chez M. Jules BAJARD fils, rue Impériale, Roanne.

ON DEMANDE à acheter d'occasion une Voiture à quatre roues, suspendue, avec ou sans capote. S'adresser au bureau du Journal. 114

SIXIEME ANNÉE 4 FRANCS 4 PAR AN LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes. Directeur et Rédacteur en chef : J. PARADIS Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104 Succursale à Lyon, 5, r. de l'Impératrice. 4 FRANCS 4 PAR AN SIXIEME ANNÉE

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

102, BOULEVARD SÉBASTOPOL, près le square des Arts-et-Métiers. CHEMISERIE SPECIALE Seule Maison Où la fabrication soit mise en rapport direct avec la consommation. Seule Maison Où le consommateur puisse trouver des chemises toutes confectionnées parfaitement appropriées à sa taille, aussi soignées sous le rapport de la couture, et ayant le même cachet que celles faites sur commande dans les maisons les plus réputées jusqu'à ce jour. Seule Maison Où l'acheteur soit certain de retrouver à l'instant même et exactement l'article qu'il a déjà eu. Envoi franco d'un TARIF-PROSPECTUS contenant l'indication des mesures à envoyer pour être servi dans toute la France en 48 heures. MÉDAILLES aux Expositions : de Londres, en 1851 — de Paris, en 1855 — de Londres, en 1862 — de Paris, en 1867.

CHOCOLAT SAINTOIN USINE A ORLÉANS Produire bon au meilleur marché possible Chaque tablette porte la signature et la marque de fabrique ci-contre. Prix : Chocolat des ménages, fr. 50; à la Vanille, 2 » d^o qualité fine, 1 80; d^o supérieur, 2 » d^o fin supérieur, 2 25; d^o 2 75 3 » DÉPOT chez les principaux Épiciers, Confiseurs, Marchands de comestibles.

ENGRAIS CHIMIQUES Usine à Perrache (avec embranchement) sur les terrains de MM. PERRET frères et OLIVIER SEUL DÉPOT DES PRODUITS AMMONIACAUX des usines de Lyon, de la Guillotière, de Saint-Etienne, d'Alais et de Bessèges. PRODUITS ET DOSAGES garantis sur analyses (d'après les méthodes commerciales) Sulfate d'ammoniaque (20 à 21 % d'azote) fr. 59 Sulfate de potasse (75 % de sulfate de potasse) » 40 Nitrate de potasse (94 à 96 % de nitrate de potasse) » 66 Nitrate de soude brut du commerce » 50 Phosphates de chaux (fossiles), en poudre (40 à 50 % de phosphate) » 6 Id. Id. (os) Id. (60 à 65 % de phosphate) » 11 50 SUPERPHOSPHATE, qualité extra, tout ce qui se fait de mieux (40 à 43 % de phosphate) » 15 Superphosphate n^o 1 (33 à 35 % de phosphate) » 13 Id. n^o 2 (25 à 29 % de phosphate) » 10 Sel d'été brut (engrais de mer) (13 à 14 % de potasse) » 7 50 Sel d'été sulfaté id. (16 à 17 % de potasse) » 17 Sulfate de chaux phosphaté » 3 Feldspath muriaté et pulvérisé (13 à 15 % de potasse) » 4 Engrais complets pour cultures spécialement indiquées, telles que blés, vignes, prés, tabacs, houblon, légumineuses, betteraves, oliviers, garances, cannes à sucre, etc., etc. Nota. — Les engrais chimiques répandus en couverture au printemps produisent les meilleurs effets sur les récoltes éprouvées par les rigueurs de l'hiver. Le tout pris à Lyon par 100 k. et au comptant. — Emballages facturés et non repris Envoi franco, sur demande, de tarifs et de renseignements agricoles ou commerciaux. Échanges d'Engrais contre Céréales. Avances d'Argent sur Céréales et Produits agricoles. Facilités économiques qu'aucun établissement n'offre. Ventes et Achats à la Commission de tout ce qui peut intéresser l'Agriculture. DÉPOT DU SEMOIR BOCQUIN Semant simultanément Engrais et Semences et économisant 25 % de semences et 50 % de main-d'œuvre. AVANCES SUR MARCHANDISES (loi du 23 mai 1863) ADOLPHE PHILIPPE Propriétaire-Gérant des Docks lyonnais 42, rue Tronchet, à Lyon. 4-4 77

TREBUCIEN FRERES CAFÉ DES GOURMETS LE SEUL QUILAIT OBTENU DEUX MÉDAILLES POUR SA SUPÉRIORITÉ à l'Exposition Universelle de Paris 1867. ARÔME CONCENTRÉ ÉCONOMIE ET FORCE UNE DEMI DOSE SUFFIT POUR FAIRE UNE PORTE TASSE SOIT A L'EAU, SOIT AU LAIT. PRIX DE LA BOITE 1 F. 50 On reprend pour 30% la Boite revêtue de l'Etiquette. Reprendre toutes les Boites notre signature. Les Contrefaçons seront poursuivies conformément à la loi. USINE A VAPEUR 48 & 50, RUE DE LAGNY, A PARIS. Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

CAFÉ DES GOURMETS Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange. Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison. Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE. Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867. La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses. LES CHOCOLATS Et le Tapoca des Gourmets préparés par MM. TREBUCIEN FRERES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Etranger, chez les principaux commerçants.

La Caisse générale des Obligations Achète pour compte, moyennant un premier versement de peu d'importance et des versements mensuels, les Obligations émises par la Ville de Paris, le Crédit foncier de France, le département de la Seine, le Canal de l'isthme de Suez et toutes autres. Demander les conditions (affranchir) à MM. Melchior DUPLAN et Cie, directeurs, 15, rue de l'Échiquier, à Paris. La Caisse générale des Obligations demande un correspondant sérieux et honorable dans chaque ville de ce département. L. B. 8-3 92

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODELES DE MACHINES A COUDRE Françaises et Américaines Systèmes HURTI et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRISS. Pour Tailleurs, Tailleses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots. MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX. Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Tailleses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées. Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, moi traité me permet de les céder à meilleur marché. GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS. En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines. Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, qui de l'Isle, n^o 8, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n^o 19, à Roanne. Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 15

2 fr. 40 par an BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS L'EPARGNE 32 Nos par an BUREAUX 7, place de la Bourse, 7 PARIS Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publié, chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'Honneur, D^r-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris. Succursale à LYON, 92, rue de l'Impératrice. L. B. 6-3 26

GUERRE! GUERRE! au PRÉJUGE et à LA ROUTINE. Nous offrons : 1^o aux malades des preuves sérieuses ; 2^o aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE du docteur Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique si cher et si rare pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, malades des os, épilepsie, ment, paucité du sang et phthisie pulmonaire jusqu'à leur dernière degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25; de 40, 4 fr., et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste. CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLEGE WATKIN, importation galvanoplastique russe. Préserve le cuir du froid et de la cognac, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. — M. MARTIN et Cie, à Tarare (Rhône), Paris, 10, galerie Vivienne, Lyon, quai Pierre-Scelz, 114, et dans toutes les bonnes pharmacies et épiciers. — Dépôt à Roanne, chez M. GERBAY, pharmacien, rue du Collège. 66